

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2024.09.23_05**

Le 23 septembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Lina BLANC- Thierry BINET -Corinne BUSALB- Pascal DUMONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN

Étaient excusés : Rémi FERRONT a donné pouvoir à Pascal DUMONT, Bernard FUMEY a donné pouvoir à Jean-Pierre MARGUERIE

Étaient absents : Stéphanie MARTIN, André CARRABIN

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Nombre de Conseillers en exercice : 16
Présents : 12
Excusés : 2
Absent : 2
Pouvoirs : 2
Votants : 14
Rapporteur : François RIEU

Date de convocation : le 17/09/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20240923-2024-09-23-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION 5 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : DEMANDE DE SUBVENTION 2024 AIRE MULTISPORTS DE PROXIMITÉ AU TITRE DU FDEC.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a installé en 2009 une aire multisports de proximité.

Cet équipement sportif est fortement utilisé et pour donner suite à un rapport de contrôle effectué en septembre 2023, ce dernier relève différentes anomalies (gazon synthétique déchiré, des planches sont cassées etc...)

Il convient donc de refaire la structure à neuf.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Création d'un terrain multisports	66 560.00 €	Subvention Agence Nationale du Sport	52,58 % sur la base de 66 560 € HT	35 000.00 €
		Subvention FDEC	27,42 % sur la base de 66 560 € HT	18 250,75 €
TOTAL HT	66 560.00 €	TOTAL subventions attendues		53 250,75 €
TVA 20 %	13 312.00€	Autofinancement de la Commune dont TVA		26 621,25 €
TOTAL TTC	79 872.00 €	TOTAL TTC		79 872.00€

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

Abstentions	1 (V. MATHE)
Contre	0
Pour	13

→ **APPROUVE** l'installation d'une telle structure dont le coût global est estimé à 66 560 € HT (79 872,00 € TTC)

→ **DIT** que le plan de financement s'établit de la façon suivante

➤ Subvention Agence Nationale du Sport	35 000,00 €uros
➤ Subvention FDEC	18 250,75 €uros
➤ Autofinancement	26 621,25 €uros

→ **SOLLICITE** au titre du FDEC la subvention la plus élevée possible pour le financement de cet achat à la programmation 2024 et s'engage à mettre en place le financement complémentaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

→ **DIT** que les crédits suffisants seront inscrits au Budget Primitif 2025 au plus tard

073-217301308-20240923-2024-09-23-05-DE
Accusé certifié exécutoire

→ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier technique de l'opération.

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publié le 23/09/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

→ **SOLLICITE** une dérogation pour la réalisation de cette installation avant l'obtention de la subvention



A GRIGNON, le 23 septembre 2024
Le Maire,
François RIEU



Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le